Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025126-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2025/0126 **Séance du 11 décembre 2025** Feuillet *n°210*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. MALÉCOT, Mme SECHE, M. COADIC, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme DESBLES, Mme BRIAND, Mme WILLIAMS, M. DA SILVA, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE.

Représentés : M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. LEVERGNEUX (représenté par M. BERTIN), Mme GRAS, (représentée par Mme GREGOIRE), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE), M. GUIHARD (représenté par M. Mme DE BEAUCORPS).

Excusés : M. HERTEL, Mme JOUQUAN

Absents : Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : Madame Emmanuelle DE BEAUCORPS

7.5 – Finances locales – Subvention
Attribution de subventions dans le cadre de l'organisation du goûter de noël des écoles

Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs année la commune accompagne les deux écoles primaires dans le cadre de l'organisation des goûters de Noël.

En accord avec les deux établissements scolaires, et afin d'harmoniser les pratiques, il est proposé de verser une subvention aux associations de parents d'élèves, afin qu'elles puissent organiser ce moment et offrir aux élèves un cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Le montant de la subvention est calculé sur la base du nombre d'élèves scolarisés, selon un montant par enfant de 2 €, soit 584 € (292 élèves) versés pour l'association des parents d'élèves de l'école Louise Michel (AEP Louise Michel) et 688 € (344 élèves) versé à l'OGEC de l'école Notre Dame.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 584 € au profit de l'association des parents d'élèves de l'école Louise Michel (AEP Louise Michel) et une subvention de 688 € versée à l'OGEC de l'école Notre Dame.

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2025.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DE BEAUCORPS